



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RER

Question écrite n° 51253

Texte de la question

M. Julien Dray souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conditions de déplacement offertes, depuis le 1er juillet 2000, aux usagers de la partie sud de la ligne D, date correspondant à une augmentation des tarifs des transports franciliens. Les voyageurs ont eu à subir successivement les conséquences d'un déraillement sur la branche nord de la ligne D, d'un défaut de voie en gare du Châtelet, d'une alimentation électrique défaillante et d'un incendie de broussailles. Pendant 2 jours, l'interconnexion a été supprimée suite à un sinistre mettant en cause un train de marchandises. Tous ces incidents techniques ont entraîné de fortes perturbations qui se sont traduites par des retards importants, des suppressions de trains et des ruptures de correspondances. Cette situation augmente le mécontentement des utilisateurs de la ligne D qui, depuis 5 ans, subissent une qualité de prestations insatisfaisante. Cette situation va à l'encontre de la politique volontariste menée par le Gouvernement en faveur de l'usage des transports collectifs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin d'améliorer la situation de l'infrastructure ferroviaire des lignes Paris-Melun et Paris-Malesherbes.

Texte de la réponse

Les causes principales de la dégradation survenue à partir de septembre 2000 sont, notamment, une forte tension sur les moyens humains et matériels, une utilisation très intensive des infrastructures et des matériels consécutifs à la croissance de tous les trafics ainsi qu'un important renouvellement des personnels en Ile-de-France. Pour remédier à cet état de fait, un plan d'actions a été élaboré par la SNCF sous l'égide du syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice. Un plan d'urgence est destiné à restaurer des conditions convenables au cours du 1er semestre 2001. Il est fondé sur la mobilisation des personnels d'encadrement et d'exécution et leur accroissement. L'objectif est d'obtenir un taux de régularité supérieur à 92,5 % sur l'ensemble de l'année 2002. Une attention particulière sera portée à l'information en temps réel des voyageurs, mieux coordonnée grâce à un nouveau PC info en Ile-de-France. Ce plan est complété par un programme destiné à rendre plus fiable l'exploitation. Il s'agit de mettre en place une organisation spécialisée des services ferroviaires en Ile-de-France, plus responsabilisante et plus lisible, avec une individualisation par ligne ou groupes de lignes de la gestion des moyens et des responsabilités. Il s'agit aussi d'intensifier la lutte contre les violences et les insécurités, en prenant appui sur les contrats départementaux et locaux de sécurité, de commander du matériel supplémentaire (60 locomotives, 12 rames automotrices Z2N), de réduire les taux de panne des matériels existants et de garantir la disponibilité des matériels et de l'ensemble des personnels par les réorganisations internes indispensables et l'accroissement des effectifs de conduite. Le développement en liaison avec Réseau Ferré de France (RFF) des équipements d'infrastructure destinés à faciliter l'exploitation et une gestion plus rapide des incidents liés aux comportements des voyageurs et des équipements sont également prévus. Enfin, un schéma directeur d'exploitation de l'ensemble des services ferroviaires d'Ile-de-France servant de référence pour fixer des objectifs de qualité à plus long terme sera établi. La contractualisation des relations entre le STIF et la SNCF qui, à travers la fixation d'objectifs de qualité de service, permet de mieux prendre en compte les principales demandes des clients, instituera un mécanisme qui

fera progresser l'entreprise ferroviaire vers l'atteinte de ces objectifs par un système de bonus-malus. Ce système qui vient d'être appliqué pour la première fois au début de cette année, s'est d'ailleurs traduit par des pénalités pour l'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51253

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5484

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1834